

DÉMATÉRIALISATION DU DÉDOUANEMENT

Une initiative nationale pilotée par la douane
15 administrations partenaires

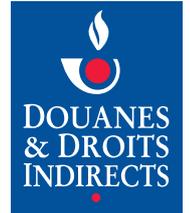
PERSPECTIVES & TÉMOIGNAGES

Un dispositif opérationnel
Rapidité, traçabilité

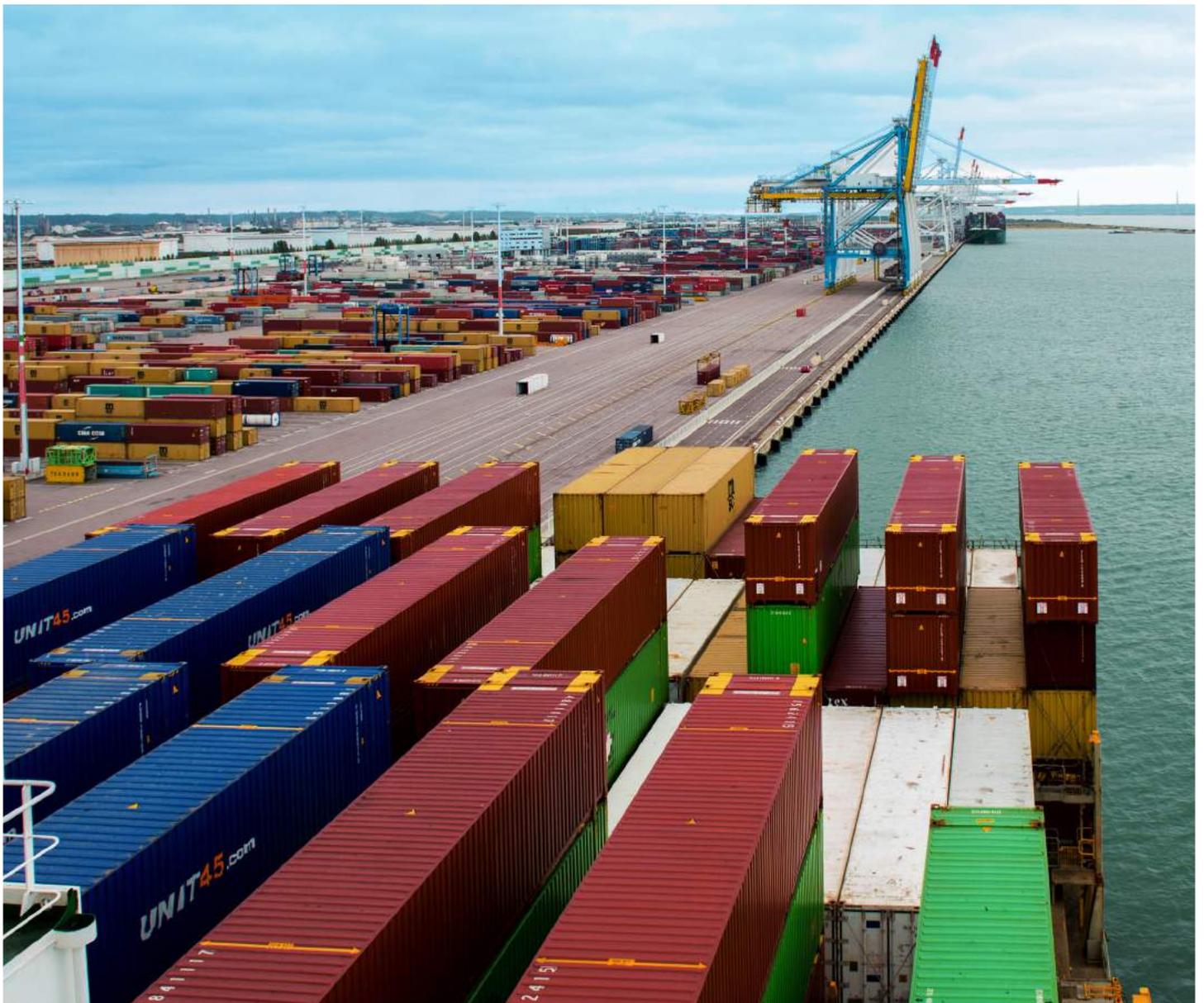


MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

LE GUN



LE GUICHET UNIQUE NATIONAL DU DÉDOUANEMENT



Ce document a été préparé par le bureau E2 (Prohibitions, protection du consommateur) de la Direction générale des douanes et droits indirects.

Conception graphique DGDDI — Bureau l'information et de la communication.



La numérisation des services publics, axe important de modernisation de l'État, est aussi un levier efficace de simplification des démarches administratives et un soutien à la compétitivité des entreprises.

Toutes les initiatives prises dans ce domaine visent à satisfaire les attentes des usagers, à offrir un service de qualité et à améliorer la gestion publique. C'est le sens de la politique « Dites-le-nous une fois » sur laquelle la douane s'est récemment appuyée pour approfondir son offre de service dématérialisé, notamment au travers du Guichet unique national de dédouanement (GUN).

Le GUN est un dispositif qui permet le contrôle automatisé des documents d'ordre public dont la présentation est exigée au moment de l'accomplissement des formalités du dédouanement. Complément naturel du traitement automatisé des déclarations en douane, le GUN a suscité l'intérêt des entreprises du commerce international, bénéficiaires directes de ce service, bien avant la généralisation de la première liaison GUN en décembre 2015.

Il s'est aussi révélé être un excellent moyen de développer les relations interministérielles au travers des services impliqués dans les liaisons GUN et de favoriser une meilleure compréhension réciproque des enjeux et des contraintes des réglementations concernées.

Le fonctionnement des quatre premières liaisons confirme que le GUN a atteint l'objectif d'assurer une gestion des documents d'ordre public mieux maîtrisée, mieux suivie, mieux encadrée.

Pour sa part, la douane, soucieuse de fournir un outil performant, tire tous les enseignements possibles au fur et à mesure des développements spécifiques à chaque liaison pour étendre et généraliser les fonctionnalités de l'outil et en renforcer la robustesse technique.

La trajectoire du projet GUN s'inscrit maintenant dans une ambition maîtrisée et un calendrier global réaliste.

Les prochaines étapes de développement du GUN en 2017 et 2018 vont concerner des liaisons très importantes du point de vue du volume des déclarations en douane concernées ou de la particulière sensibilité des marchandises visées par les documents d'ordre public, notamment en matière de biens à double usage et de fruits et légumes soumis à des normes de commercialisation.

Nous restons donc pleinement investis dans ce projet aux côtés de nos partenaires administratifs – en phase de développement des projets mais aussi, de plus en plus, dans la maintenance des liaisons établies de manière pérenne – et dans le service rendu aux entreprises.

Rodolphe GINTZ

Directeur général des douanes et droits indirects

Édito.	3
1. Le guichet unique national du dédouanement (GUN), au bénéfice de la compétitivité des entreprises et des plateformes logistiques	5
2. Le GUN, une initiative nationale pilotée par la douane, un dialogue interministériel	5
3. Le GUN, une solution de son temps	6
4. Le GUN, pour qui ?	6
5. Le GUN, comment est-ce que cela fonctionne ? Les formalités se dématérialisent et les contrôles se sécurisent	7
6. Les réalisations du GUN – Les premiers succès	9
7. Les perspectives du GUN	11
8. Le GUN, ce qu'ils en disent	12

1. LE GUICHET UNIQUE NATIONAL DU DÉDOUANEMENT, AU BÉNÉFICE DE LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES ET DES PLATEFORMES LOGISTIQUES

Le projet de guichet unique national du dédouanement (GUN) figure parmi les mesures du programme de simplification administrative. Il conditionne la simplification des procédures douanières à l'importation et à l'exportation.

Ce projet a été conçu comme une solution technique visant à éliminer les dernières entraves à la dématérialisation complète des formalités du dédouanement.

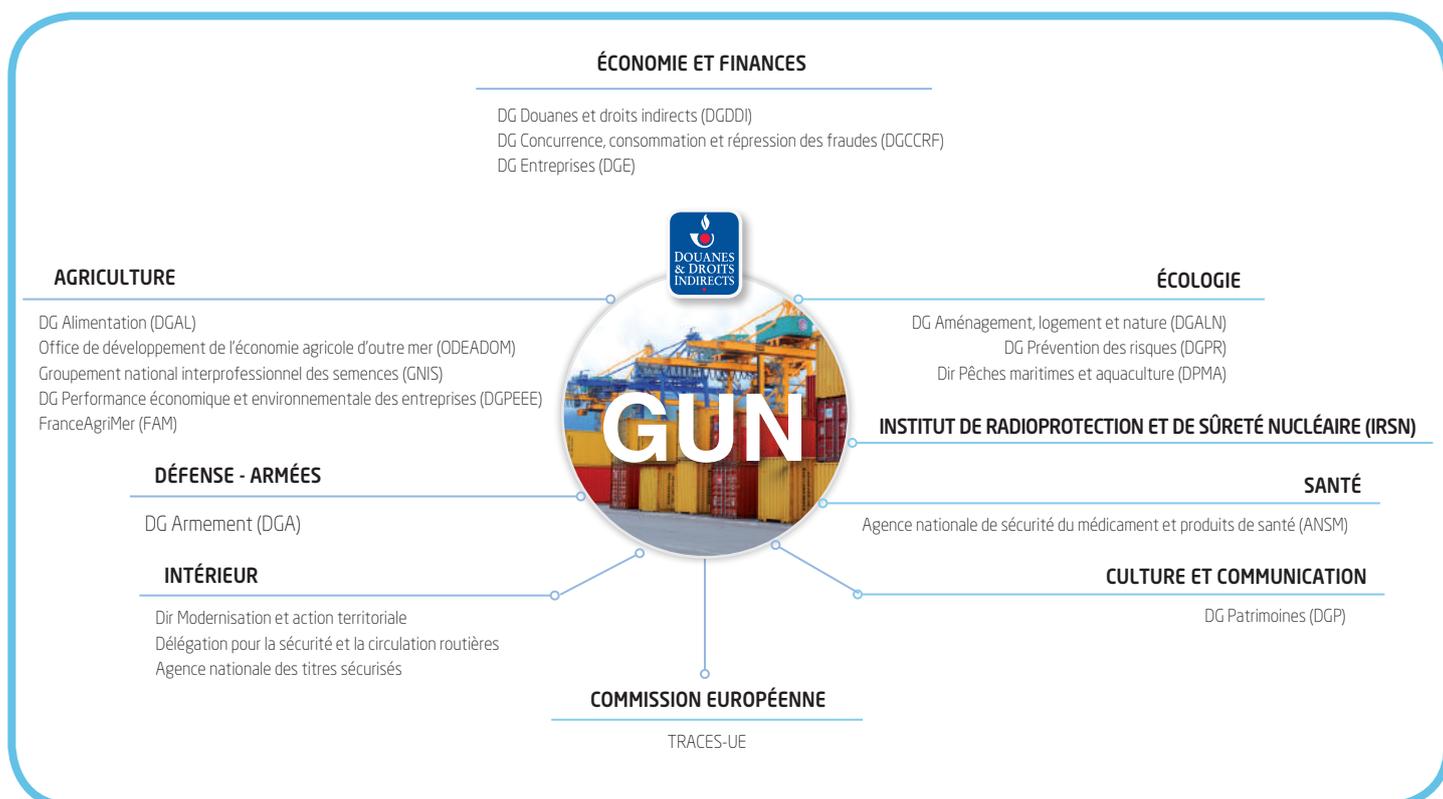
Il vise à inclure dans cette démarche de traitement automatisé des formalités douanières le traitement de documents d'ordre public (DOP) qui doivent être présentés au moment de l'accomplissement des formalités, sans report de présentation possible. En effet, ces documents attestent du respect de certaines réglementations européennes ou nationales visant à protéger les consommateurs ou à contrôler le respect des engagements internationaux de la France. Les enjeux de protection qui sous-tendent ces documents expliquent qu'ils soient produits au plus tard au moment du dédouanement.

Il existe plus de 50 documents et formulaires différents nécessaires pour le dédouanement de marchandises sensibles, dont plus de 30 DOP – délivrés à titre principal par une quinzaine d'administrations en application de réglementations nationales, européennes voire de conventions internationales telles que la CITES. La production de ces DOP au format papier (voire leur visa et leur imputation par le service des douanes à chaque opération) génère des coûts pour les opérateurs tournés à l'international. Dans le même temps, ils obèrent la capacité opérationnelle des services douaniers obligés de contrôler 100 % des flux accompagnés de DOP.

Avec le GUN, l'objectif est de concilier ces contraintes de protection collective avec les intérêts des entreprises du commerce international, en participant à la préservation de leur capacité concurrentielle par la garantie de la meilleure fluidité de leurs flux logistiques.

La solution GUN consiste à créer un dialogue entre l'application douanière de dédouanement DELTA-G et les systèmes d'information d'administrations partenaires et à faire bénéficier tous les opérateurs du commerce international des avantages de l'automatisation du dédouanement, que les marchandises soient, ou non, soumises à des formalités spécifiques non douanières.

2. LE GUN, UNE INITIATIVE NATIONALE PILOTÉE PAR LA DOUANE, UN DIALOGUE INTERMINISTÉRIEL



3. LE GUN, UNE SOLUTION DE SON TEMPS

La réalisation du Guichet unique national du dédouanement français s'inscrit dans une démarche internationale (promue par l'ONU, l'OMC, l'Union Européenne) de facilitation des échanges commerciaux mondiaux par la dématérialisation des formalités douanières et les échanges de données électroniques.

L'accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE) encourage les États à recourir aux solutions de guichet unique au format dématérialisé et à appliquer le principe de « Dîtes-le-nous une fois ».

Le GUN s'intègre également à part entière dans l'initiative française de simplification administrative en faveur des entreprises.



TÉMOIGNAGE DU SGMAP.

Virginie MADELIN — Secrétaire général pour la modernisation de l'action publique —
Directrice interministérielle pour l'accompagnement des transformations publiques.

Le GUN est un projet phare de la politique de simplification, pilotée par la mission simplification du SGMAP (Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique), ce à double titre : par l'impact attendu de sa mise en place, mais aussi car il présente les conditions d'un projet de simplification réussi :

- de la simplification de bout en bout pour toutes les parties prenantes de la chaîne de valeur : à la fois pour les usagers, placés au cœur de la démarche, pour lesquels les gains de temps sont considérables et les démarches administratives à entreprendre sont facilitées, mais également pour les administrations dont les flux d'information sont accélérés et sécurisés par la dématérialisation du processus ;
- un projet interministériel impliquant 15 partenaires autour des douanes (Agriculture, Défense, Intérieur, Ecologie, etc.) mené « en mode projet » pour sécuriser la mise en œuvre effective de la réforme : un comité de pilotage annuel, un pilotage resserré de la DGDDI, une équipe dédiée au sein des douanes. »

4. LE GUN, POUR QUI ?

Le GUN concerne tous les déclarants — représentants en douane et sociétés réalisant elles-mêmes leur dédouanement — qui utilisent DELTA-G (1 temps ou 2 temps). Cette faculté est offerte en mode EDI (échange de données informatisées) ou DTI (Direct Trader Interface), sans agrément préalable.

En EDI, les déclarants doivent utiliser les derniers schémas EDI publiés par la douane et mis à leur disposition par les fournisseurs de solutions informatiques douanières.

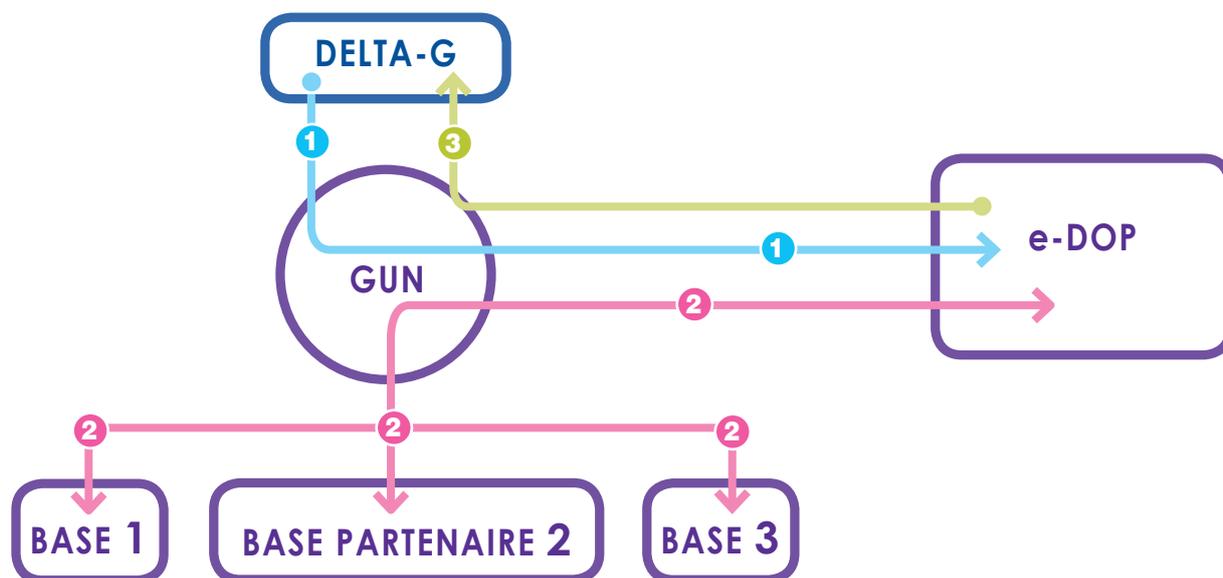


Les schémas EDI sont disponibles sur <https://pro.douane.gouv.fr> — rubrique « Guichet EDI ».

5. LE GUN, COMMENT EST-CE QUE CELA FONCTIONNE ? LES FORMALITÉS SE DÉMATÉRIALISENT ET LES CONTRÔLES SE SÉCURISENT

Les webservices mis en place pour le GUN peuvent être activés à chaque étape du cycle de vie de la déclaration en douane, ce qui permet l'adaptabilité du dispositif aux différentes réglementations.

- **Le premier webservice** permet d'automatiser les contrôles de cohérence. Ceux-ci sont réalisés en temps réel. En cas de non-conformité, le déclarant reçoit une alerte.



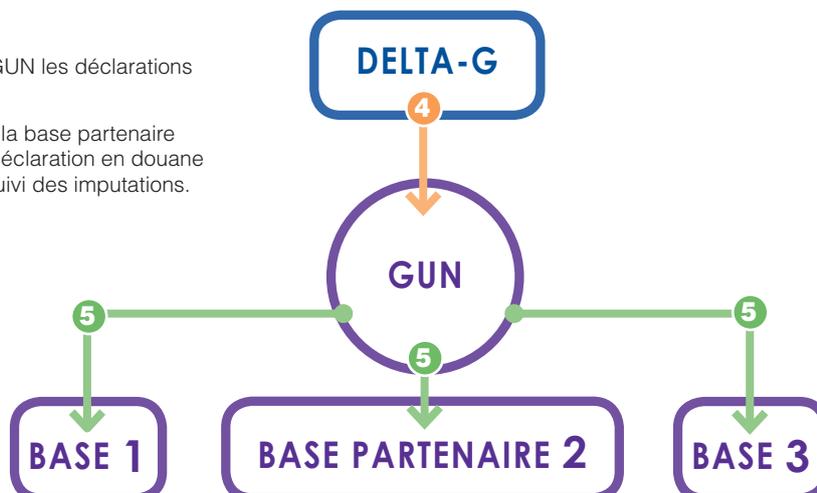
Légende

- Transmission** — 1 DELTA-G envoie vers le GUN les données de la déclaration en douane devant faire l'objet d'un contrôle automatisé. Elles sont identifiées par un code-document figurant en case 44 de la déclaration en douane.
- Requête** — 2 GUN lance une requête à la base partenaire. En retour, la base partenaire met à disposition du GUN les données du Document d'Ordre Public (DOP) nécessaires à la réalisation des contrôles automatiques de cohérence réalisés par module de contrôle e-DOP.
- Résultats** — 3 e-DOP compare les données du DOP avec celles de la déclaration en douane et transmet à DELTA-G, via GUN, les résultats du contrôle.

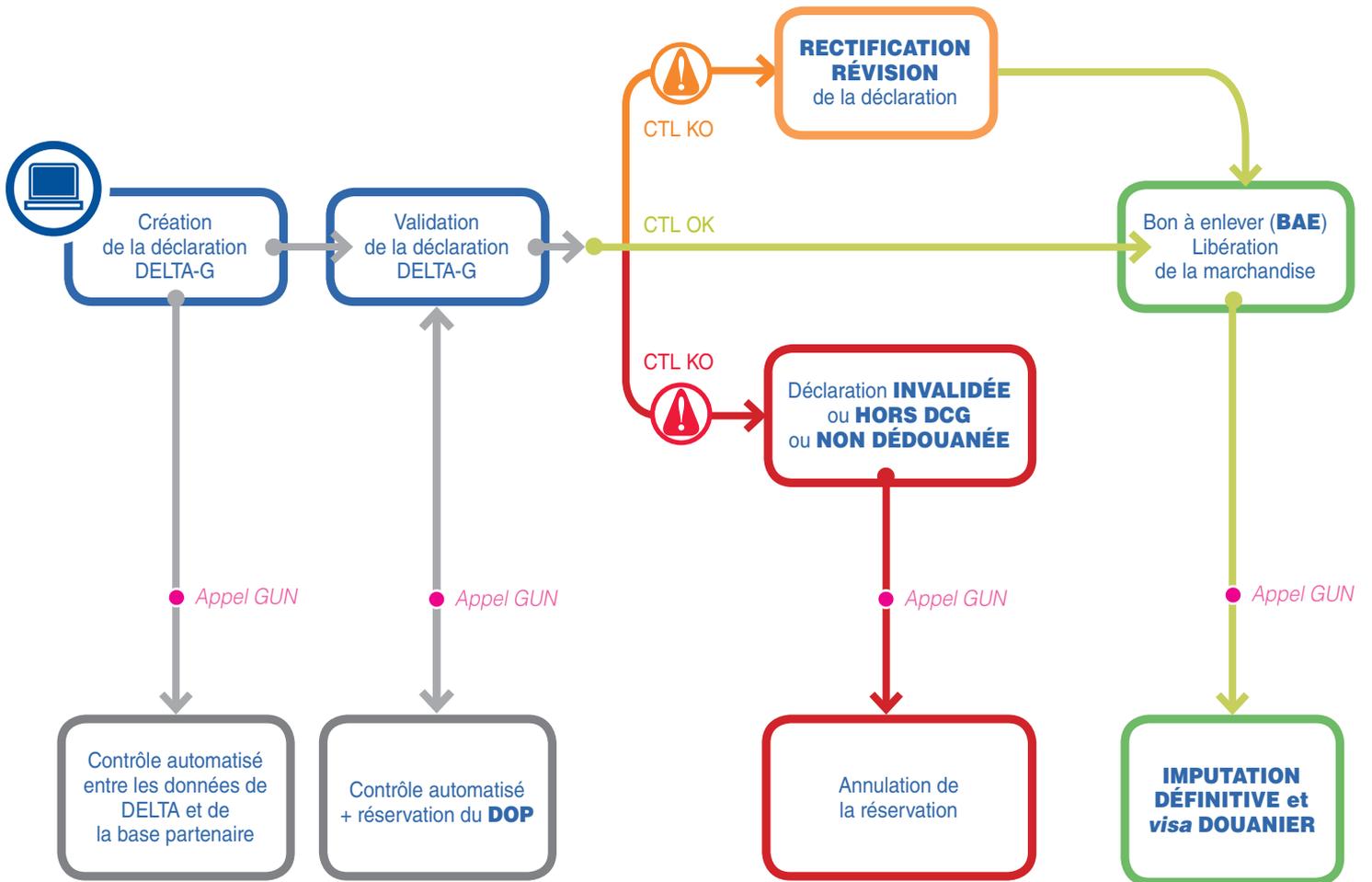
- **Le second webservice** permet la transmission des données de DELTA-G vers la base partenaire qui gère les imputations (sur le DOP) des quantités dédouanées.

Légende

- 4 DELTA transmet à GUN les déclarations en douane.
- 5 GUN transmet vers la base partenaire les données de la déclaration en douane pour permettre le suivi des imputations.



Focus sur le cycle de vie d'une déclaration en douane déposée dans le cadre du GUN



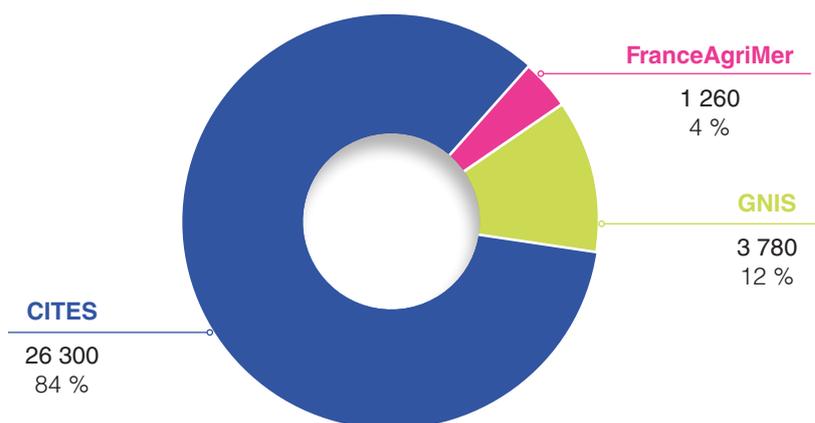
6. LES RÉALISATIONS DU GUN – LES PREMIERS SUCCÈS

Aujourd'hui, le GUN est techniquement opérationnel et le dispositif déjà déployé dans le cadre de quatre liaisons GUN actives :

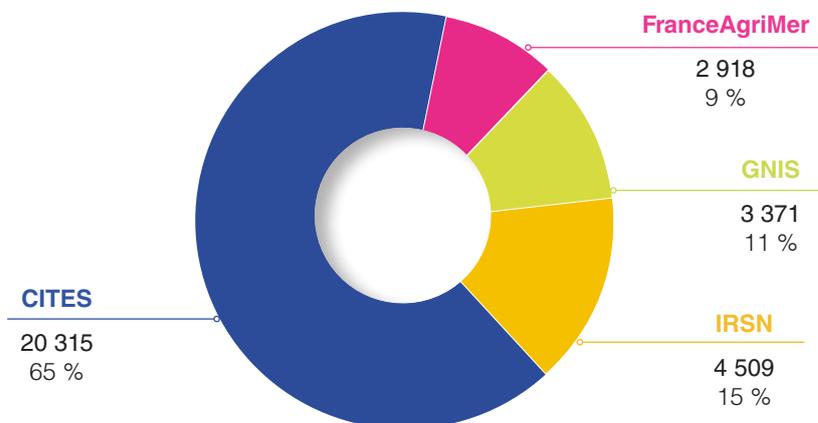
- la liaison GUN entre DELTA-G et i-CITES (le SI de la DGALN) a été généralisée en décembre 2015 ;
- la liaison GUN entre DELTA-G et le SI du Groupement National Interprofessionnel des Semences et des plants a été généralisée en janvier 2016 ;
- la liaison GUN entre DELTA-G et RCE (le SI de FranceAgriMer) a été généralisée en juin 2016 ;
- la liaison GUN entre DELTA-G et SIGIS (le SI de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire) a été généralisée en janvier 2017.

Plus de 60 000 déclarations en douane ont été déposées dans le cadre du GUN depuis fin 2015, dont plus de 22 000 au 1^{er} semestre en 2017.

Près de 32 000 DAU déposés en 2016
dans le cadre du GUN



Plus de 30 000 DAU déposés
dans le cadre du GUN au 15 septembre 2017

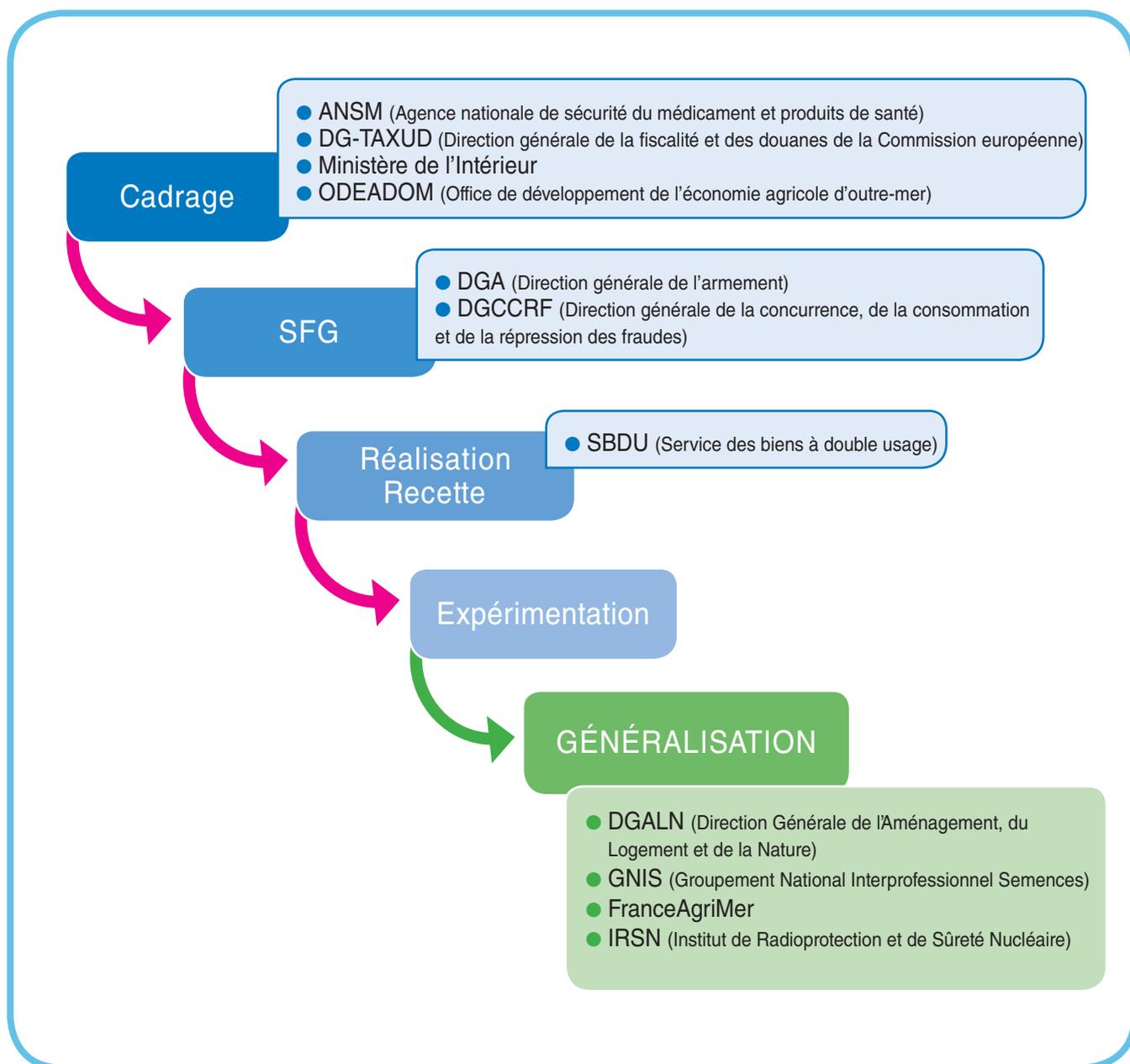


Les effets du GUN sur l'indice de dématérialisation du dédouanement sont déjà sensibles : en 2016, cet indice s'établissait à 87,4 % (contre 86% en 2015).

Les quatre interconnexions GUN déployées entre décembre 2015 et janvier 2017 ont démontré la robustesse technique et l'efficacité fonctionnelle du GUN :

- l'opérateur ne doit plus présenter son DOP au format papier au bureau de douane, ce qui réduit le délai et les frais liés au dédouanement ;
- le dédouanement est sécurisé grâce à l'automatisation des contrôles ;
- le partenaire administratif a une vision instantanée de l'utilisation des DOP qu'il émet.

Fin 2017, 11 administrations partenaires de la DGDDI sont engagées dans l'initiative GUN, à différents stades, du cadrage des travaux bilatéraux à la mise en production de la liaison GUN :



7. LES PERSPECTIVES DU GUN

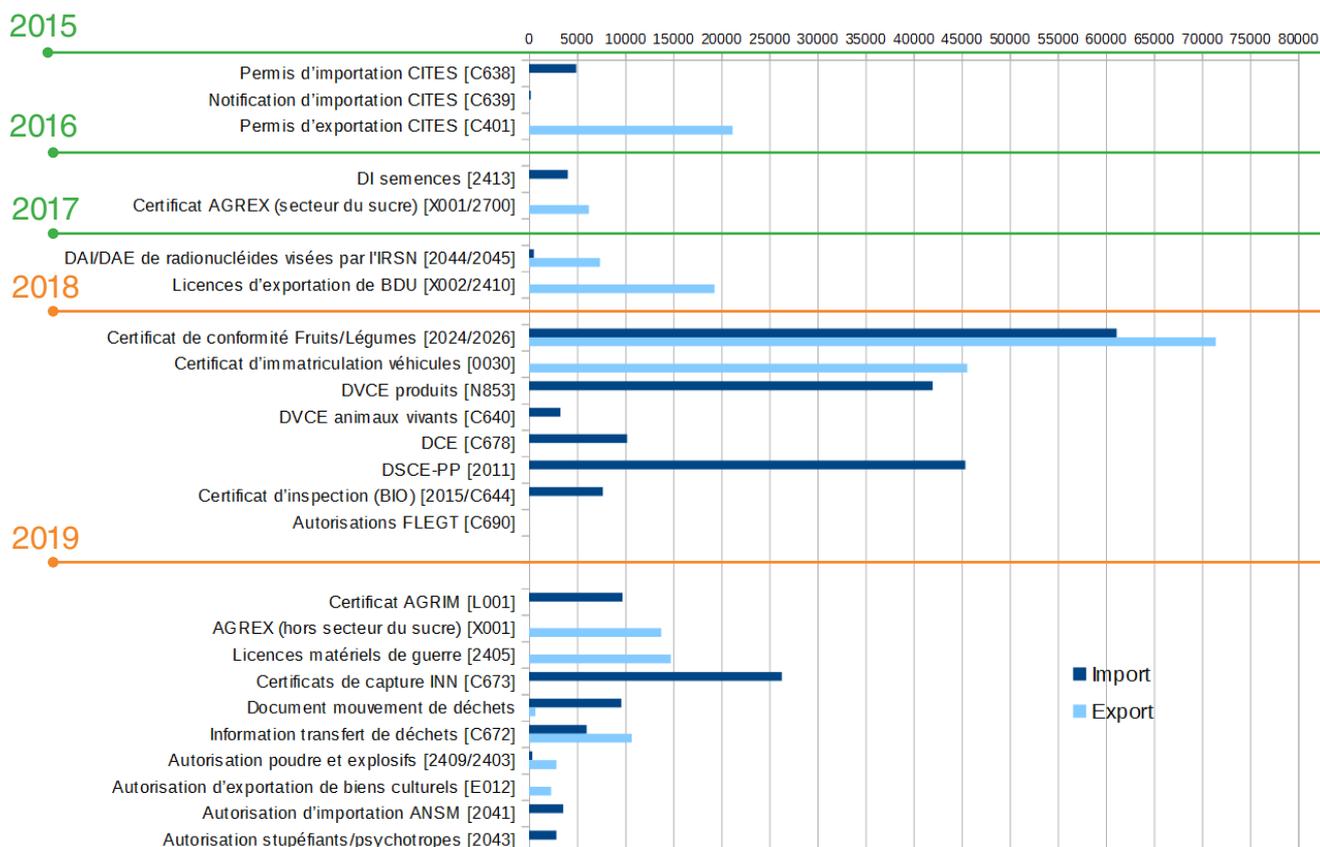
Pour 2018, les travaux prévoient les généralisations de deux nouvelles liaisons GUN avec le Service des biens à double usage (SBDU) et avec la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) afin de gérer respectivement les exportations de biens à double usage et les importations /exportations de fruits et légumes soumis à contrôle de conformité.

Les travaux de cadrage entrepris en 2017 permettent également d'envisager le démarrage en 2018 des travaux de conception et de réalisation des développements informatiques avec l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer (ODEADOM) en vue d'une liaison permettant la gestion automatisée des importations de produits agricoles vers les DOM sous certificat d'importation.

Au titre des projets pour 2018 figure également l'extension des liaisons GUN avec FranceAgriMer (à d'autres secteurs de produits agricoles) et avec la DGALN pour les marchandises CITES dédouanées dans le cadre des échanges franco-suisses.

Les travaux se poursuivent par ailleurs pour faire d'aboutir d'autres projets significatifs. Ainsi la DGDDI participe activement aux travaux de conception avec la Commission européenne et avec la Direction générale de l'armement (DGA) en vue de déployer deux liaisons GUN avec les systèmes d'information de ces partenaires. La DGDDI accorde un intérêt particulier à ces travaux en raison du caractère stratégique des marchandises dédouanées (matériels de guerre dans le cadre de la liaison DELTA/ SIGALE avec la DGA) ou de la très forte volumétrie concernée (25 % du total potentiel des déclarations déposées à terme via le GUN pour l'interconnexion DELTA / Single Window-TRACES).

Intégration des DOP à l'initiative GUN (en nombre de déclarations en douane/an) : existant et perspectives.



8. LE GUN, CE QU'ILS EN DISENT

● TÉMOIGNAGES



Alain BÉREMIEUX — Responsable Douane et achats de transport —
Société LIMAGRAIN EUROPE du Groupe LIMAGRAIN (3^e semencier mondial)

La mise en place du lien GUN avec le Groupement national interprofessionnel semences (GNIS) qui délivre les autorisations d'importation a été un important facteur d'efficacité.

Les demandes sont désormais facilement établies sur un formulaire en ligne très simple. Les autorisations sont obtenues en quelques heures au lieu de 3 à 5 jours précédemment.

Ensuite la communication de l'autorisation au transitaire concerné par le dédouanement peut s'effectuer en quelques clics au lieu de plusieurs jours par courrier pour l'ancien document sur papier autocopiant.

Cette mise en place est allée de pair avec celle d'un suivi en temps réel des quantités imputées par les déclarants en douane, suivi qui évite les oublis ou le risque de dépassement des quantités autorisées. Enfin, cette évolution a supprimé la visite mensuelle au bureau de douane de rattachement pour la validation des imputations.

Au global, nous avons constaté **d'importants gains dans les délais** mais aussi dans la gestion des autorisations, gestion qui est beaucoup plus facile et sûre. »



Béatrice BEGE — Chargée de la réglementation Export régie par FranceAgriMer — Société DOUTRELOUX

Le déploiement de la liaison GUN entre l'application douanière DELTA et RCE (l'appliquatif développé de FranceAgriMer pour la gestion des certificats d'exportation de sucre) a permis à notre société de simplifier la gestion des formalités de nos exportations de produits relevant du secteur du sucre.

Désormais, de la demande du certificat d'exportation (via le téléservice RCE) au dédouanement (via DELTA-G), **toutes les formalités sont dématérialisées.**

Pour notre société, les avantages tirés du nouveau dispositif GUN sont :

- **rapidité et traçabilité des démarches** : les certificats sont disponibles dès leur délivrance, plus de problème de courrier, de perte du document, on peut suivre les imputations en temps réel ;
- **gains de temps** : un même certificat peut être utilisé par l'ensemble de nos agents en douane (moins de certificats à demander). La demande de libération de caution liée aux certificats est transmise par mel et FranceAgriMer peut vérifier directement la sortie effective des marchandises du territoire, la libération de la caution est donc plus rapide. »

TÉMOIGNAGES



Jennifer THOMAS — FranceAgriMer — chef de l'unité Régulation des marchés, droits à produire et certificats

La mise œuvre de la liaison entre RCE (applicatif développé par FranceAgriMer pour la gestion des certificats d'exportation et d'importation de produits agricoles et agroalimentaires) et DELTA est l'aboutissement d'un projet conduit sur plusieurs années avec la DGDDI mais aussi avec les exportateurs et les transitaires qui ont participé activement à l'expérimentation du dispositif.

Le développement fonctionnel de cette liaison réalisé par étapes, à partir de juin 2016 sur le secteur du sucre, a permis une montée en puissance progressive du système afin de répondre aux attentes des services de l'État et des opérateurs. La liaison GUN permet d'accélérer le dédouanement et d'en simplifier la gestion documentaire.

À terme, la généralisation de la liaison RCE/DELTA à l'ensemble des produits couverts par un certificat d'exportation ou d'importation constitue une étape décisive vers l'objectif commun de FranceAgriMer et de la DGDDI de dématérialisation des documents. Enfin, au-delà de cette liaison GUN, ces évolutions ont offert aux opérateurs un nouveau service de consultation à distance de leurs certificats qui leur permet, au même titre que la procédure de dédouanement, de suivre en temps réel l'utilisation de leurs certificats et d'avoir accès à tout moment à leurs documents dans un environnement sécurisé. »



FranceAgriMer



Thierry MARCAIS — Directeur du département Douane France – Panalpina France Transports Internationaux S.A.S. Paris – Siège social

Grâce au Guichet unique national du dédouanement qui est opérationnel 24h/24, 7 jours / 7, les opérateurs peuvent obtenir un « bon à enlever » (BAE) même en dehors des heures d'ouverture du bureau de douane pour les déclarations qui n'auront pas été sélectionnées.

La dématérialisation des documents d'ordre public, qui sont joints aux déclarations en douane et dont la présentation est un prérequis à la libération des marchandises, a permis à Panalpina un gain de temps, moins d'attente en frontière et d'assurer le suivi automatique des imputations. »



douane.gouv.fr



[@douane_france](https://twitter.com/douane_france)



Sur iOS et Android :
douaneFrance.mobi



Infos Douane Service

Pour répondre aux particuliers sur
les formalités douanières et accompagner
les entreprises à l'international.

0 811 20 44 44

Service 0,06 € / min
+ prix appel



HORS MÉTROPOLE OU ÉTRANGER
+33 1 72 40 78 50



Direction Générale des Douanes et Droits Indirects
Sous Direction du commerce international
Bureau E2 – Prohibitions, protection du consommateur
11 rue des Deux Communes
93558 MONTREUIL Cedex



web : douane.gouv.fr

SEPTEMBRE 2017